

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Mercredi le 26 octobre 2011 à 19 heures 45, se tenait à la salle de conférence du bureau municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Monique Sénéchal, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne et Taylor Olsen faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire fut donné aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions du Code municipal.

Le maire, monsieur Laurent Proulx, souhaite la bienvenue aux élus. Aucune personne n'était présente dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20111045

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Laurent Proulx et accepté à l'unanimité, sur proposition de madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie.

### DEMANDE DE CONTRIBUTION DE DEUX (2) ÉTUDIANTES DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT : VOYAGE EN CALIFORNIE (USA) POUR PROJET D'IMMERSION EN MILIEU ANGLAIS

No. 20111046

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 3 octobre 2011, mesdemoiselles Sabrina Soucy et Carolanne Corbin-Ferlatte, étudiantes à l'École Paul-Hubert de Rimouski, s'adressent à la municipalité pour obtenir une contribution financière à titre d'aide pour leur permettre de faire un voyage en Californie (USA), le tout pour les aider à parfaire leurs connaissances de l'anglais ;

**ATTENDU QUE** cette demande ne respecte pas la politique de gestion des dons et subventions de la municipalité, qui établit dans la section des "*Critères d'attribution*", qu'une telle demande doit, pour être admissible à un traitement par le conseil municipal, provenir **«d'un organisme, d'un groupe ou d'une association du milieu ou de l'extérieur de la municipalité»** ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski rejette cette dite demande de commandite pour les raisons identifiées précédemment.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 306 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 700 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE, ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENT(S) NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER»**

Équipement(s) additionnel(s) pour la rétrocaveuse John Deere 2008

No. 20111047

**ATTENDU QUE** monsieur André Gagnon, de l'entreprise *Équipements Sigma inc.*, nous offre la possibilité d'acquérir les équipements suivants aux prix suivants, plus les taxes applicables :

- 1) 1 000,00 \$ Godet usagé de 36 pouces ;
- 2) 1 000,00 \$ Attache rapide universelle usagée ;
- 3) 3 000,00 \$ Compacteur usagé ;

**ATTENDU QUE** la municipalité se dit intéressée par le godet usagé de 36 pouces et désire ainsi l'acquérir au prix soumis ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise l'acquisition du godet usagé de 36 pouces offert par l'entreprise *Équipements Sigma inc.*, le tout au prix de 1 000,00 \$, plus les taxes applicables.

Système de communication pour le service d'entretien des chemins en hiver

No. 20111048

Après discussion et comme certains renseignements manquent dans ce dossier, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski reporte les discussions relatives à l'item «*Système de communication pour le service d'entretien des chemins en hiver*» à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, et ceci dans le but de permettre d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour permettre une décision éclairée sur ce point.

Emprunt temporaire

No. 20111049

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski emprunte, sur financement temporaire, une somme n'excédant pas 630 000 \$ représentant un montant de 90,0 % du montant total

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

de l'emprunt autorisé par le ministère des Affaires municipales du Québec (Référence dossier AM271549) pour les fins du règlement numéro 306 intitulé **«Règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour l'acquisition de machinerie, équipements et bâtiment(s) nécessaires à l'entretien des chemins en hiver»**.

L'emprunt sera effectué à la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette, dont la succursale est située au 464, chemin Duchénier à Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0, à un taux d'intérêt fluctuant n'excédant pas le taux préférentiel des Caisses populaires Desjardins plus 0,25 %, le tout pour une période qui ne devra pas dépasser douze (12) mois.

Il est également résolu que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise et accepte de défrayer les frais d'ouverture de dossier s'élevant à 250 \$.

Enfin, il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Laurent Proulx et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage soient autorisés, pour et au nom de la municipalité, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente résolution.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 308 INTITULÉ «CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI»**

#### **Avis de motion et dépôt d'un "Projet de règlement"**

No.20111050

Le conseiller, monsieur Robert Duchesne, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 308 intitulé **«Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski»**, le tout en vue que ce dit règlement soit soumis à l'approbation du conseil municipal, avec ou sans modification, lors de la séance ordinaire prévue pour lundi le 7<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2011.

De plus, celui-ci dépose un projet de règlement à cet effet. Une copie de ce dit projet de règlement est remis à chacun des élus par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

### **PROJET DE «CIRCUIT PATRIMONIAL ET PAYSAGE EMBLÉMATIQUE» : ÉLÉMENTS MIS EN VALEUR POUR SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

No. 20111051

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 5 octobre 2011, madame Éveline Ross-Phaneuf, coordonnatrice en culture et patrimoine à la MRC de Rimouski-Neigette, nous fait part du projet de **«Circuit Patrimonial et paysage emblématique»** : Éléments mis en valeur pour Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à cette fin nous

soumet cinq (5) éléments à mettre en valeur pour notre municipalité ainsi que trois (3) lieux où doivent être situés des panneaux d'identification du circuit patrimonial ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a certaines interrogations concernant :

- 1) L'élément «*La Route de Fond-d'Ormes (Paysage)*» à savoir il s'agit de quel paysage ? et aussi est-ce vraiment la route de Fond-d'Ormes ou s'agit-il de la route Taché en direction de la municipalité de La Trinité-des-Monts ? ;
- 2) L'appellation «*La halte de la Pointe-à-Boisvert*» qui devrait se lire plus comme «*La halte routière de la Pointe-à-Boisvert*» ;
- 3) L'appellation «*Le belvédère de la Route Taché*» qui devrait se lire plus comme «*La halte belvédère de la route Taché*» ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire plus d'informations sur les objectifs de ce dit projet ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski que les discussions relatives à cet item soient reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, et ceci dans le but de permettre d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour permettre une décision éclairée sur ce point.

#### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 20 heures 25.